

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
Du 17 décembre 2014  
Session ordinaire

**PRESENTS :** Madame Pascale LICARI, Maire

Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN, Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint, Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE, Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Monsieur Henri GRAUGNARD, Monsieur René DANSE, Monsieur Christian PULH.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Madame Pascale LICARI, Maire

**Nomination du Secrétaire de séance :**  
Madame Catherine BEDOT à l'unanimité

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 novembre 2014**  
A l'unanimité

**LES DECISIONS ONT ETE PRISES :**

I – Madame le Maire présente au conseil Municipal les décisions prises suivantes :

Décision n° 13 (21/11/2014) **Défense des intérêts** de la commune dans les instances intentées devant le Tribunal administratif de Marseille (13) par la SARL STATIM PROVENCE, **confiée** à Me Joël DOMBRE, Avocat domicilié SCP DOMBRE – 12 Rue Emile ZOLA – 34000 Montpellier.

Décision n° 14 (08/12/2014) **Signature des nouveaux contrats d'assurances** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec les compagnies :

SMACL pour le lot n° 1 « DOMMAGES aux BIENS » (prime annuelle 2 945.58 € TTC)

GROUPAMA pour le lot n° 2 « RESPONSABILITE CIVILE » (prime annuelle 1 718.00 € TTC)

SMACL pour le lot n° 3 « FLOTTE AUTOMOBILE » (prime annuelle 2 625.89 € ttc)

Le lot n° 4 « RISQUES STATUTAIRES » reste en attente.

II - Prescription de la Révision et modification du PLU et des modalités de concertation, décision ajournée, sera présentée au prochain conseil du mois de janvier 2015, en attente de précisions restant à confirmer par les services de la DDTM et le service Juridique. De plus, il est préférable d'attendre l'arrivée de la nouvelle DGS prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

III - Rapport annuel du délégataire « EAUX DE PROVENCE » exercice 2013 pour les services de l'eau et de l'assainissement, décision ajournée, en attente de réponse du délégataire sur ces rapports.

IV – **Validation du nouveau du règlement de la cantine** scolaire il remplace et annule le précédent, le changement porte essentiellement sur la mise en place d'un service en ligne apportant une plus grande souplesse des modalités d'inscription aux utilisateurs.

(vote unanime)

V – **La commission extra-municipale Culture** est composée de :

Présidente : Madame Pascale LICARI, Maire du Paradou

M. Champy Jean-Paul (élu et vice-président), Mme. Belin Brigitte, M. Cayzac William (élu), Mme. Champy Michèle, Mme. Démary Régine, M. Latournerie Yvan, Mme. Palianoff Marie, M. Valadier Dominique.

Son rôle sera de proposer un programme de manifestations culturelles éclectiques dans la volonté de rassembler et dans un esprit d'ouverture.

(vote unanime)

VI - Autorisation de signature d'une convention à intervenir entre un administré et la collectivité dans le cadre d'une extension des réseaux eaux usées et eau potable dans le secteur Bourgeac.

Décision ajournée, due à un manque d'éléments pour permettre de finaliser la convention et la mise à jour du plan de situation, dossier à présenter à une date ultérieure.

VII – Rappel des règles pour :

- la mise en œuvre de l'entretien normal
- la mise en accessibilité

des chemins communaux et ruraux (selon la nomenclature de classement des voies établie sur le territoire de la commune)

(vote unanime)

VIII - Modification de la durée du temps de travail de l'emploi non permanent (affectés à l'école dans le cadre des rythmes scolaires) il passe de 15h hebdomadaire à 20 heures hebdomadaire à compter du 1/01/2015.

(vote unanime)

Questions diverses :

M. Christian PULH remercie le Conseil Général pour la mise en place des abris-bus sur la commune, Il souligne la dangerosité due à une zone d'ombre, le matin tôt quand les enfants attendent aux points de ramassage, Il demande s'il y a possibilité de faire poser rapidement de l'éclairage public :

Madame le Maire répond qu'effectivement cela est prévu, la commune est en attente de l'installation des abris couverts avec éclairage, elle demande M. Jean-Denis SANTIN de bien vouloir s'occuper de cette affaire, M. Jean-Denis SANTIN est tout à fait favorable et précise qu'il constate ce fait chaque jour quand il se rend à son travail, il précise toutefois qu'il aurait été plus judicieux de faire réaliser ces travaux indispensables au niveau de la sécurité des enfants au moment de la construction des lotissements.

L'Ordre du Jour épuisé, la Séance est levée à 19 H 35.

La secrétaire de séance  
Catherine BEDOT